

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 20 juin 2011**

Objet : Plan de financement des travaux dans le cadre de la convention signée avec le Syndicat des Eaux de Roche de Vic

L'an deux mille onze, le vingt juin à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le dix juin, se réunit en session ordinaire, salle des Trois Lacs, à l'Hôtel de Région à Limoges, sous la présidence de Monsieur Alain LAGARDE, son Président.

En exercice : 15

Présents : 8

Votants : 8 Pour

Sont présents :

Mr Alain LAGARDE
Mr Vincent TURPINAT
Mme Ghilaine JEANNOT PAGES
Mr Pierre LEFORT
Mr Didier BARDET
Mme Monique BOULESTIN
Mr Jean-Pierre BERNARDIE
Mr Eric CORREIA

Conseiller Régional du Limousin
Conseiller Régional du Limousin
Vice Présidente du Conseil Régional du Limousin
Conseiller Général de la Haute Vienne
Vice Président du Conseil Général de la Creuse
Maire Adjointe de la Ville de Limoges
Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Brive
Vice-Président Communauté de communes de Guéret St-Vaury

Sont excusés :

Mr Bernard BROUILLE (et son suppléant)
Mr Philippe BAYOL (et son suppléant)
Mr Arnaud BOULESTEIX (et sa suppléante)
Mme Patricia BROUSSOLLE (et sa suppléante)
Mr Jacques DESCARGUES (et son suppléant)
Mr Bernard COMBES (et son suppléant)
Mr Alain BRETTE (et son suppléant)

Vice Président du Conseil Général Haute Vienne
Vice-Président du Conseil Général de la Creuse
Conseiller municipal de la Ville de Limoges
Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération de Brive
Vice-Président du Conseil Général de la Corrèze
Vice-Président du Conseil Général de la Corrèze
Vice Président de la Communauté de communes de Tulle

Il est exposé aux membres du Comité Syndical le rapport suivant :

Le 19 avril dernier, le plan de financement des travaux relatifs à la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec les Syndicat des Eaux de Roche de Vic a été défini. Il concernait un premier tronçon. Un deuxième tronçon avait été évoqué, il a abouti. C'est un tronçon de sept kilomètres entre Chenailler-Mascheix et Brivezac qui représente un coût de 62 100 € HT.

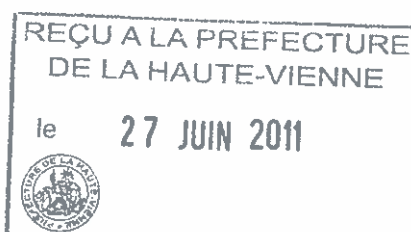
DORSAL se charge de solliciter des fonds FEDER étant donné que le Syndicat des Eaux n'a pas la compétence en matière de haut débit.

Il est proposé le plan de financement ci-dessous :

NATURE DES RECETTES	MONTANT HT	POURCENTAGE
FEDER	12 420 €	20%
REGION LIMOUSIN	16 560 €	26.667%
DEPARTEMENT CORREZE	16 560 €	26.667%
CC SUD CORREZIEN	16 560 €	26.666%
TOTAL	62 100 €	100%

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical votent, à l'unanimité, le plan de financement proposé en séance sous réserve que la Communauté de Communes du Sud Corrèzien délibère sur sa participation et son adhésion à DORSAL en tant que membre associé.

Les membres du comité syndical donnent autorisation au Président, à l'unanimité, pour procéder aux demandes de subventions correspondantes.



Fait à Limoges, le 20 juin 2011

Le Président de DORSAL,
Alain LAGARDE

